

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 5 (1934)
Heft: 4

Artikel: Economie rurale jurassienne : l'élevage du cheval et son développement dans le Jura : le Marché-concours national de Saignelégier
Autor: Grimaitre, Al.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. E. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Présidence de l'A.D.I.E.J.: M. F. REUSSER Moutier — Tél. 7.	Secrétariat de l'A.D.I.E.J.: M. G. MÖCKLI Delémont - Tél. 2.11	Administration du Bulletin: Secrét. de l'A.D.I.E.J. Delémont.
--	---	---

Compte de chèques postaux : 1Va 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ; le numéro : fr. 0.50. — **Annonces** : S'adresser à l'Imprimerie du « Démocrate », Delémont.

SOMMAIRE :

ECONOMIE RURALE JURASSIENNE, *par Al. Grimaître*. — UNE NOUVELLE INDUSTRIE DANS LE JURA. — LE DÉVELOPPEMENT DE L'HORAIRE DES LIGNES JURASSIENNES DES C. F. F., *par A. Oettinger*. — COMMUNICATIONS OFFICIELLES. — ANNEXES.

Economie rurale jurassienne

L'élevage du cheval et son développement dans le Jura

Le Marché-concours national de Saignelégier

L'histoire politique et économique du Jura se révèle en général par des écrits aussi sérieux qu'innombrables. Elle s'appuie sur une documentation dont on ne peut contester la véracité. Elle s'attache à la vie, à l'activité, aux coutumes, aux mœurs, aux qualités et aux défauts de nos ancêtres. Elle se rapporte aux événements glorieux ou malheureux, aux sciences, au arts, aux luttes politiques, aux guerres, aux cataclysmes, etc., etc., de nos prédécesseurs.

Les questions commerciales et industrielles ne sont pas oubliées dans les études et les rapports qui affluent dans les bibliothèques publiques et privées. Mais on s'étonne que l'agriculture et l'élevage, au moins au moyen âge, aient tenu aussi peu de place au sein des Conseils de la nation. On connaît peu l'histoire du cheval du Jura dans les siècles passés ; c'est bien la preuve qu'on ne s'en occupait guère. Aussi, le point de départ de l'élevage du cheval du Jura est-il difficile, sinon impossible à fixer, comme le déclare M. le Dr Carnat, dans l'introduction à son intéressant ouvrage : *Essais historiques sur l'élevage du cheval du Jura*.

Cependant l'économie rurale forme, dans le Jura, la base principale de son existence. Le quatre-vingts pour cent de sa population vit directement ou indirectement des produits du sol.

En économie rurale, le Jura est resté trop longtemps dans une quiétude routinière préjudiciable à ses intérêts et à son développement. Ne fut-il pas un des derniers venus en Suisse, à créer une école d'agriculture et à fonder des associations agricoles et des syndicats d'élevage ?

Cette négligence eut naturellement son influence sur l'élevage du cheval qui, cependant, est une branche intéressante de notre économie nationale. Le Jura, comme les statistiques le prouvent, fournit à lui seul, plus de la moitié du cheptel chevalin



Le Marché-Concours de Saignelégier : Présentation des chevaux

suisse. Sur 4222 juments et 2665 pouliches inscrites, en 1933, au registre généalogique des syndicats chevalins, les syndicats jurassiens fournissent les chiffres suivants : Ajoie, 544 juments et 298 pouliches ; Bellelay, 247 et 136 ; Clos-du-Doubs, 171 et 150 ; Franches-Montagnes, 420 et 379 ; Haut-Plateau Montagnard, 159 et 110 ; Sorne, 174 et 96 ; Tramelan-Erguel, 110 et 85 ; Vallée de Delémont, 200 et 125 ; Vallée de Tavannes, 68 et 22 ; Montagne de Diesse, 83 et 57 ; soit un total de 3634 chevaux.

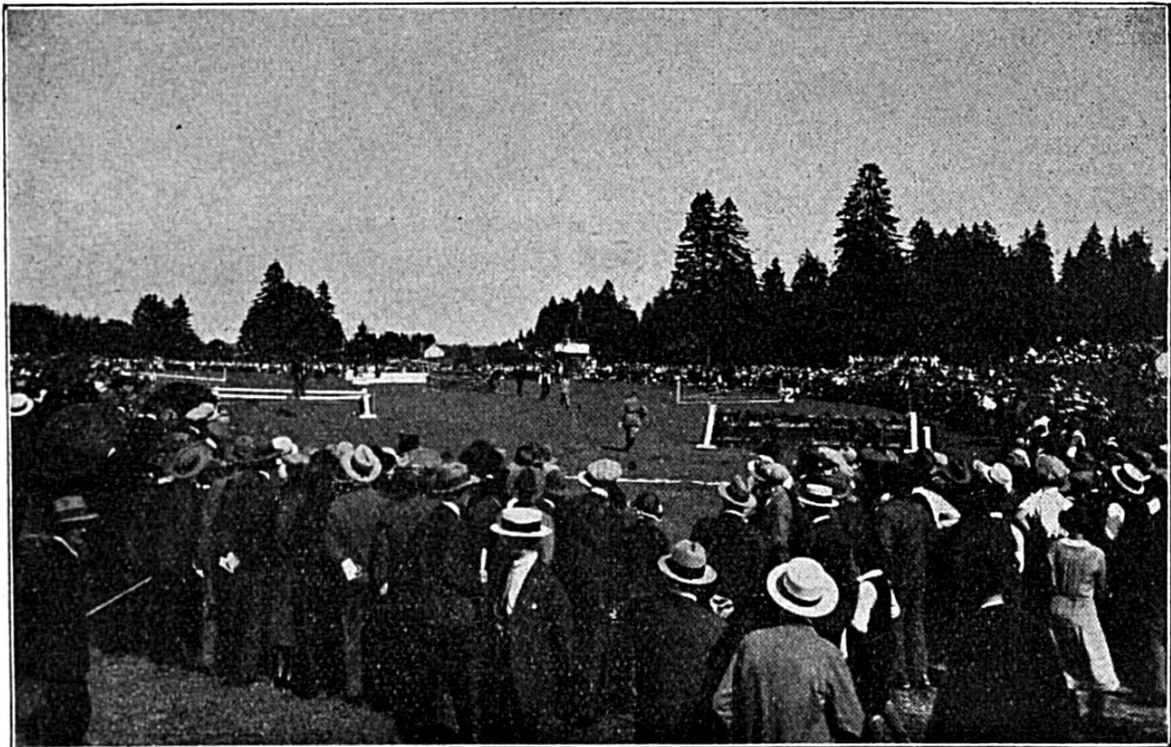
Ces chiffres sont assez éloquents pour souligner la place qu'occupe l'élevage du cheval dans les exploitations agricoles jurassiennes.

Aux Franches-Montagnes surtout, où l'industrie n'existe plus qu'à l'état de souvenir, où quelques cents ouvriers chôment depuis des années, l'élevage du cheval est resté très actif. Actuellement, c'est peut-être la seule *industrie* prospère du Plateau. Je

ne crains pas d'employer ce terme après M. le conseiller national Carnat, car l'élevage du cheval bien compris, peut se comparer à toute autre industrie de rapport.

Les Franches-Montagnes, en particulier, doivent s'attacher à cet élevage et le développer avec d'autant plus de force qu'elles sont plus favorisées au point de vue du sol et de l'étendue des pâturages communs.

Le Jura, c'est entendu, possède d'autres régions où l'élevage du cheval produit d'excellents résultats. Que les agriculteurs de



Les courses de chevaux

ces régions continuent leurs efforts, car on ne saurait raisonnablement leur faire un grief de diriger leur activité vers les branches qui rapportent le plus. Toutefois, il faut laisser aux Franches-Montagnes leur renommée de centre d'élevage d'une race de chevaux qui porte leur nom. Les éleveurs francs-montagnards ont consenti d'énormes sacrifices financiers et autres, pour faire valoir le cheval qu'ils ont amélioré, et on aurait tort de leur envier une situation péniblement acquise par un demi-siècle d'expériences.

Depuis quelques années, on discute dans le *Bas*, de l'éventualité d'établir un nouveau marché-concours de chevaux.

Serait-ce un bien ?

Après des autorités compétentes, j'ose prétendre, sans aucun parti pris, que ce serait une grave erreur que de vouloir rapetisser les institutions de Saignelégier, en leur opposant une copie — peut-être parfaite — du Marché-Concours, car cette deuxième

édition ne pourrait que diviser les forces et nuire à la renommée de notre élevage du cheval.

On voudra bien reconnaître aussi que les Franches-Montagnes n'ont jamais été trop favorisées du sort et que c'est justice de leur laisser le peu qu'elles ont.

Le cheval du Jura est connu depuis longtemps c'est vrai ; il y a certainement deux cents ou trois cents ans qu'on en parle en Suisse et chez nos proches voisins de Franche-Comté et d'Alsace. On connaissait déjà alors, les qualités d'endurance, de sobriété et de bonne volonté au travail de notre cheval. Ce *ragot* jurassien s'était fait sa renommée lui-même, puisque les éleveurs ne faisaient rien pour cela.

Toutefois, il faut remarquer que les qualités précitées ne suffisaient pas à le classer ; ce cheval se vendait difficilement à cause des défauts de sa taille et de ses formes. La race existait, mais elle ne possédait aucune homogénéité ; le cheval du Jura naissait et croissait à l'aventure ! L'éleveur conduisait sa jument, elle-même produit d'un croisement anormal, à la station d'étalons la plus rapprochée sans s'occuper de savoir si le mâle était un cheval qualifié.

Il fallait réformer ; mais comment ?

Ce fut l'époque où intervinrent certains professeurs de sciences hippiques, flanqués de colonels de cavalerie, pour transformer le cheval du Jura en cheval de selle. On connaît les résultats d'expériences qui furent la risée des hippologues et des éleveurs.

L'intervention du canton de Berne, il y a environ cinquante ans, allait heureusement modifier les méthodes d'élevage du cheval. La commission se mit à l'œuvre ; ses directions et ses principes ont mis sur pied l'excellent cheval qu'on admire actuellement dans nos concours, et qui fit ses preuves d'endurance et de docilité pendant la grande mobilisation.

La Commission cantonale a élaboré le code de procédure technique d'élevage ; il appartient aux éleveurs et aux organisations agricoles d'établir celui de la production et de la vente. Autrefois, la commercialité du cheval se pratiquait à la bonne franquette ; on vendait à domicile, sinon on exposait les chevaux en vente aux foires des Bois, de Montfaucon, de Chaindon et autres lieux. Le prix de vente était souvent ce que le marchand le voulait bien, aucune base sérieuse, aucune direction se rapportant à la valeur réelle et au prix de vente !

L'institution du Marché-Concours national de chevaux a modifié les usages. En faisant connaître le cheval du Jura, il a donné confiance aux acheteurs en leur procurant un cheval de qualité, préalablement jugé par un jury compétent. Puis, il a

régularisé les prix de vente en les adaptant à la valeur du sujet.

Le Marché-Concours de Saignelégier forme ce que j'ose désigner comme les Assises techniques annuelles de l'élevage du cheval en Suisse, et la bourse centrale de cet élevage. Son but tend uniquement à apporter des directions et des encouragements pratiques aux éleveurs.

Fondé en 1897, le Marché-Concours tiendra ses 51^{es} assises, cette année, les 11 et 12 août. Nous invitons nos compatriotes jurassiens à le visiter en grand nombre, en les assurant d'avance qu'ils seront reçus en toute cordialité par les Taignons.

AL. GRIMAITRE

Une nouvelle industrie

La fabrication de panneaux forts et bois croisé, à Tavannes

C'est un fait acquis, aujourd'hui, que le panneau fort (Tischlerplatten) et le bois croisé ont remplacé la planche dans un très grand nombre d'entreprises qui ont à se servir du bois. Cela est avant tout dû à la plus grande solidité et résistance des produits en question, facteurs qui sont de la plus haute importance pour l'obtention d'une stabilité aussi parfaite que possible des produits manufacturés (meubles, boiseries, etc.).

La fabrique projetée à Tavannes prévoit en première ligne la fabrication de panneaux forts. Le bois croisé n'est prévu que comme fabrication accessoire dans le but d'augmenter le rendement des installations et d'employer les déchets de matière première aussi avantageusement que possible.

La fabrication suisse de ce produit était jusqu'à ce jour de peu d'importance et s'est limitée aux panneaux dits : « Collés à bloc ». Les expériences des consommateurs et la pratique ont cependant démontré que les panneaux dits : « *A fines lamelles* » (Feinstäbchenplatte) faits de couches moyennes en bois déroulé, représentent la meilleure structure. Le panneau fort se compose d'une couche moyenne et de plaquage collé sur chacune des deux faces. Dans le panneau à fines lamelles sus-désigné, la couche moyenne faite de bois déroulé présente un coefficient de résistance bien égal, par le fait que les veines du bois se trouvent toutes debout. Ce fait est d'une importance primordiale quant à la qualité des panneaux forts. Dans les autres genres de fabrication connus, il arrive très fréquemment que les couches moyennes présentent des veines plates. Cela entraîne un séchage inégal et une déformation de la surface du panneau. Les grands consommateurs de panneaux forts, tels les fabricants de meubles de séries, fabriques de portes, etc., n'emploient donc aujourd'hui déjà en grande